

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 24 AVRIL 2024

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

**CAMBIAMENTU DI NOME DI U "CULLEGIU DI
MOLTIFAU" IN "CULLEGIU ANTOINE-SIMON ARRIGHI"**

**CHANGEMENT DE DÉNOMINATION DU "COLLÈGE DE
MOLTIFAU" EN "COLLÈGE ANTOINE-SIMON ARRIGHI"**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

En application de l'article L. 421.24 du Code de l'éducation, il appartient à la Collectivité de Corse de décider de la dénomination des établissements publics locaux d'enseignement du second degré après avoir recueilli l'avis de la commune d'implantation et du conseil d'administration de l'établissement.

Par courrier adressé à M. le Président du Conseil exécutif de Corse, en date du 23 janvier 2024, la Collectivité de Corse a été saisie d'une proposition de changement de dénomination par la commune de MOLTIFAU pour attribuer au collège le nom de « Antoine-Simon ARRIGHI » (cf. Annexe 1).

À travers cette démarche, le conseil municipal a souhaité rendre hommage à une personnalité locale, M. Antoine-Simon ARRIGHI, ancien maire de la commune. Cette initiative s'inscrit dans la perspective de reconnaître et perpétuer l'héritage remarquable laissé par cet homme, qui a contribué de manière significative au développement de la microrégion mais aussi à l'évolution du système éducatif local en œuvrant pour la création et l'extension du collège.

L'établissement a été saisi du souhait de changement de dénomination par la commune, mais également par les services de la Collectivité de Corse, dans le cadre de la campagne lancée à l'initiative du Président du Conseil exécutif de Corse en vue d'installer, dans chaque collège et lycée, une plaque rappelant le parcours exceptionnel de la personnalité ayant donné son nom à l'établissement.

En date du 15 mars 2024, le conseil d'administration de l'établissement a émis un avis favorable à ce changement (cf. Annexe 2).

Le présent rapport vise à attribuer au « Collège de MOLTIFAU » le nom de « Collège Antoine-Simon ARRIGHI ».

Je vous propose en conséquence d'approuver le changement de dénomination du « Collège de MOLTIFAU » en « Collège Antoine-Simon ARRIGHI ».

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.